Géolocalisation et droit à la vie privée : deux réalités incompatibles?

Consigne à l’élève

Avec l’avènement des nouvelles technologies, il est maintenant possible de savoir où une personne se trouve en utilisant les données de géolocalisation sur son cellulaire. D’après vous, qui devrait pouvoir accéder à vos données de géolocalisation? Quelles conséquences cela pourrait-il avoir sur les libertés individuelles, le droit à la vie privée et la collectivité?

* Réponds aux questions en te basant sur des repères, c’est-à-dire des ressources de l’environnement social et culturel d’ordre moral, religieux, scientifique, littéraire ou artistique.
* Utilise les outils de communication que tu as à ta disposition (téléphone, réseaux sociaux, etc.), afin de délibérer avec un groupe (amis ou famille).
* Assure-toi, en groupe, que les différents aspects du sujet sont examinés (faits, intérêts en jeu, normes, valeurs, conséquences, etc.).
* Une fois la délibération terminée, tu pourrais en présenter le résultat à des personnes qui n’ont pas participé à la délibération en précisant :
* les points forts ayant mené à cette décision;
* les aspects de la question sur lesquels il a été le plus difficile de vous entendre;
* la façon dont chacun aurait pu améliorer sa participation à la délibération.

Matériel requis

* Sources variées d’information

|  |
| --- |
| Information aux parents  À propos de l’activité  Votre enfant s’exercera à :   * Présenter les repères (culturels, économiques, moraux, religieux, littéraires, artistiques, scientifiques, etc.) sur lesquels reposent ses arguments; * Expliquer son point de vue; * Délibérer de manière à contribuer positivement au dialogue.   Vous pourriez :   * Vous assurer que les échanges sont respectueux et qu’un consensus s’en dégage. |